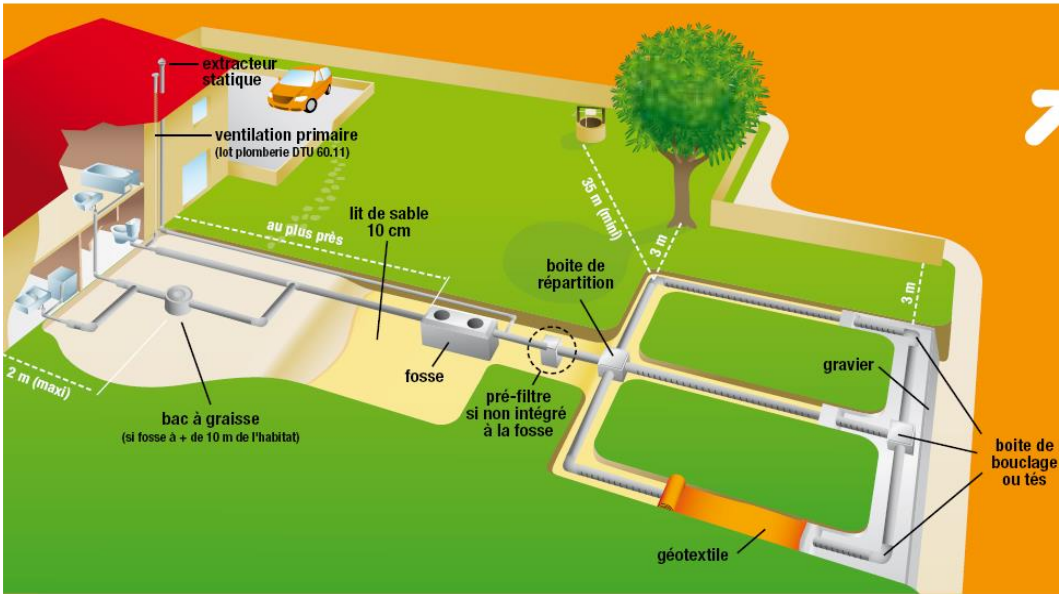


Exemple d'implantation :

Installation avec tranchées d'épandage



Les impératifs à respecter :

Des distances minimales :

- ↳ 3m des limites de parcelle
- ↳ 5m des arbres (distance minimale conseillée)
- ↳ 35m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)
- ↳ 5m minimum entre le traitement et l'habitation

Le prétraitement / La ventilation

- ↳ un minimum de 3 m³ pour une fosse toutes eaux
- ↳ un accès maintenu pour assurer les vidanges
- ↳ une double ventilation : une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture, une ventilation secondaire pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)

Une distance repère :

- ↳ au-delà de 10m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères.

Références réglementaires

➤ Arrêté du 07 septembre 2009 « Prescriptions techniques et modalités du contrôle technique exercé par les communes ».

➤ DTU 64.1 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif ».

Le montant 2025 défini pour chaque contrôle sera facturé au pétitionnaire :

Examen préalable de conception : 96,60 € TTC

Vérification de l'exécution : 121,02 € TTC

Pour toute information complémentaire : contacter Sébastien AMAGLIO au 06 58 57 76 92

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif



Date de la demande : Numéro de permis de construire :

Demandeur :

Nom :
Prénom :
Adresse actuelle :
.....
Code postal :
Commune :
Tél :

Lieu d'implantation de la construction :

Adresse exacte :
Commune :
Nom du lotissement :
Code postal :
Section cadastrale :
N° de parcelle :

Installateur :

Nom, Prénom : Tel :
Adresse :
Mail :

Caractéristiques de la construction :

➤ Cette installation concerne :

- ☐ Une construction neuve
- ☐ Une réhabilitation (avec permis de construire)
- ☐ Une réhabilitation (sans permis de construire)

➤ Caractéristiques de l'habitation

- ☐ Maison individuelle ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire
- ☐ Groupe de logement ☐ Autres :

Nombre de : logements : WC : Salles de bain : Chambres : Cuisines :
Nombre d'usagers : Surface de l'habitation :

➤ Caractéristiques du terrain :

Superficie du terrain : m²
Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
☐ faible < 5 % ☐ moyenne entre 5 et 10 % ☐ forte > 10 %

➤ Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages :

☐ oui ☐ non ☐ ne sais pas
Si oui, distance entre captage et dispositif d'assainissement :

➤ Destination des eaux pluviales :

- ☐ Réseau de surface (fossé, caniveaux...) ☐ Infiltration sur la parcelle
- ☐ Rétention (cuve, mare...) ☐ Autre préciser :

Définition de la filière :

Prétraitement :

➤ Le dispositif de prétraitement des eaux usées :

Volume de la fosse : m³

Ventilation prévue ☐ oui ☐ non

Extracteur statique ou éolien ☐ oui ☐ non

➤ Est-il prévu un préfiltre ? ☐ intégré ☐ séparé si séparé, volumeL

➤ Est-il prévu un bac à graisse ? ☐ oui ☐ non si oui, volumeL

Rappel :

✚ le projet doit comporter obligatoirement un dispositif de ventilation en sortie de fosse équipé d'un extracteur statique ou éolien.

✚ le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit

Traitement :

➤ S'agit-il de :

☐ Tranchées d'épandage

Nombre de tranchées : Longueur totale d'épandage :m

ou ☐ Lit d'épandage dem²

ou ☐ Filtre à sable vertical non drainé dem²

ou ☐ Tertre d'infiltration dem²

Ces solutions sont à privilégier lorsque la surface disponible de la parcelle est suffisante et lorsque l'aptitude du sol à l'infiltration est satisfaisante.

ou ☐ Filtre à sable vertical drainé

Surface :m²

Largeur :m

ou ☐ lit filtrant à massif de zéolithe

Longueur unitaire :m

ou ☐ Filière agréée (arrêtés du 7 septembre 2009)

Ces solutions sont à privilégier dans le cas de sols à faible perméabilité et/ou de faible épaisseur.

Si aucune des solutions précédentes n'est possible, des solutions exceptionnelles peuvent être autorisées dans le cas d'une réhabilitation.

Indiquer la raison pour laquelle les solutions sont impossibles :

Indiquer la solution exceptionnelle proposée et son dimensionnement :

Rejet (sous réserve d'une étude attestant qu'aucune autre solution n'est envisageable) :

➤ Selon le département, les rejets sont autorisés sous réserve d'une autorisation préfectorale et seulement en cas de réhabilitation.

➤ Si le rejet s'effectue sur une parcelle tiers, joindre obligatoirement une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu.

➤ Si le rejet s'effectue par puits d'infiltration, joindre obligatoirement la dérogation préfectorale.

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

NB : Le dossier de Demande d'Autorisation d'Assainissement Individuel est un dossier indépendant de celui du Permis de Construire, les pièces sont à joindre même si elles figurent déjà dans le dossier de Permis de Construire

☐ La présente fiche de renseignements de Demande d'Autorisation d'Assainissement Individuel dûment complétée

☐ Un plan de situation de la parcelle au 1/25000^{ème}

☐ Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement autonome au 1/200^{ème} ou 1/500^{ème} avec :

- L'habitation et la sortie des eaux usées de l'habitation, les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- La position du dispositif d'assainissement (prétraitement et traitement), le cas échéant le rejet des eaux traitées
- Côtes topographiques, pente, inondabilité,...
- Les voies de passage des véhicules et les aires de stationnement
- L'emplacement des points d'eau destinés à l'alimentation humaine ou l'arrosage (puits, captages ou forages...) à proximité de la parcelle ou sur la parcelle,
- Les cours d'eau, fossés, mares...
- Les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- Le système d'évacuation des eaux de pluie

☐ Un plan de coupe de la filière et de l'habitation au 1/200 ou au 1/500 (profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage)

☐ Une étude de définition de la filière d'assainissement autonome (auprès d'un Bureau d'Etude)

comprenant :

- ☐ Une étude de sol, recommandée pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques comportant : sondages à la tarière, test(s) de perméabilité, sondage au tractopelle
- ☐ Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...)
- ☐ Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par la mairie selon l'avis technique de Saur.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) certifie que les renseignements formulés ci-dessus sont exacts.

Je m'engage à :

- Ce que l'installation soit réalisée qu'APRES réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté.
- Prévenir le service public d'assainissement non collectif **15 jours avant la date de début des travaux de l'installation** pour convenir d'un rendez-vous afin d'effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux.
- Autorise le technicien du SPANC à pénétrer sur ma propriété pour effectuer les contrôles.

J'atteste avoir pris connaissance que :

Le dispositif, une fois réalisé, ne doit être recouvert qu'après contrôle de la bonne exécution des travaux et avis sur sa conformité.

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

A.....

Le.....